

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marjorie Léonard

<https://www.cadre21.org/membres/ed30c98a0c9165bbd8c9dc80>

Date d'obtention : 2024-01-19 16:18:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dans le cadre de la méthode d'intervention d'intervention Sexto en partenariat et en collaboration avec le SPVM ainsi que le DPCP, je retiens que la méthode d'intervention Sexto me permet d'intervenir rapidement. Cela me permet également d'arrêter la propagation des images afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des jeunes impliqués. La méthode d'intervention Sexto permet d'outiller les intervenants scolaires afin de faire face à cette problématique de sextage chez les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec l'utilisation de la trousse sexto qui se veut d'être un outil clés en main facilite grandement le travail en collaboration et surtout l'efficacité du travail de tous et du rôle de chacun dans chacune des étapes afin de traiter la situation pour s'assurer de garder en tête et d'avoir comme objectif la sécurité et le bien-être des jeunes afin d'offrir le maximum d'aide au victime et de sensibiliser également les instigateurs au sens de la loi en collaboration avec le SPVM et la DPJ. Cette formation va me permettre assurément de mieux intervenir auprès des jeunes au niveau de la procédure à suivre en utilisant la trousse Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je suis d'abord chaque étape à suivre de la trousse Sexto afin de me guider dans mes interventions. Je me réfère également à l'aide-mémoire dans la trousse. J'apporterai une attention particulière auprès des élèves lors de mes interventions à préserver l'intégrité des jeunes notamment en aucun cas et en m'assurant que les photos intimes des adolescents n'ont pas été consultés par les intervenants scolaires, les parents ainsi que ceux du milieu judiciaires. Lors de mes interventions, j'apporte le maximum de soutien et d'accompagnement aux élèves en utilisant des interventions qui demeurent éducatives. Je garde en tête l'objectif principal afin d'assurer la sécurité et le bien-être des jeunes. Je fais appel à mes partenaires rapidement en cas de doute malveillant afin qu'il puisse intervenir adéquatement pour éviter la propagation des images.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

